

Tribunal administratif mardi 5 juin

Bonjour,

Le Préfet a attaqué la délibération de la mairie de Grans (en pj): il s'agit dans le jargon d' "un contentieux de l'excès de pouvoir", apprécié de manière large.

Dans ce type de démarche administrative très particulière, toute personne (physique ou morale) peut se joindre à cette procédure.

Le collectif local "A nos ondes ! Pays Salonais et environs" a donc participé à ce qui est appelé un "recours en intervention" qui consiste simplement à soutenir le maire en ayant "la capacité à d'agir" et "l'intérêt d'agir".

Nous étions une trentaine devant le tribunal mardi dernier, pour soutenir le maire de Grans. L'audience était publique, mais une seule personne a pu rentrer faute de place... ?

Nous avons reçu les conclusions du tribunal, en pj.

- L'exécution de la délibération du conseil municipal de Grans du 29 janvier/Linky est suspendue.

- En revanche, le point positif, c'est que l'intervention du collectif est bien admise : il est reconnu légitime par le tribunal pour soutenir juridiquement le maire de Grans dans sa bataille contre Linky.

Il ne s'agit là que d'un jugement en référé, donc dans l'urgence.

L'affaire est **renvoyée pour un jugement sur le fond**, dans plusieurs mois. Le collectif suit ce dossier, naturellement !

Bonne journée,
Magali